

AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES POUR UNE PÉRIODE D'ÉTUDES OU UN STAGE À L'ÉTRANGER (CONTINGENTS LIMITÉS)

LE DOSSIER "DEMANDE DE FINANCEMENT(S) POUR UNE MOBILITÉ INTERNATIONALE" EST À COMPLÉTER SUR SITE WEB UNIVERSITÉ D'ARTOIS, À IMPRIMER, À SIGNER ET À RENDRE AU SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES (SRI) DE L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS.
DEMANDE À FAIRE PLUSIEURS MOIS AVANT DÉPART EN MOBILITÉ - IL EST IMPÉRATIF DE RESPECTER LES DELAIS DE DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS: CONSULTEZ OBLIGATOIREMENT LE CALENDRIER DE DEPOT SUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENTS

au verso de ce document →
et SUR LE SITE WEB DE L'UNIVERSITE (<http://http://www.univ-artois.fr/international/partir-etudier-letranger/financements/procedure-de-demande-de-financements>)

NOM DE L'AIDE	TYPE DE MOBILITÉ		CRITERES D'ELIGIBILITE				MONTANT	REMARQUES / COMPLEMENTS	
	ÉTUDES	STAGES	BOURSE NATIONALE	NATIONALITÉ	DESTINATION	RESSOURCES/ RÉMUNÉRATION			DURÉE FINANCÉE
ALLOCATION ERASMUS+ ÉTUDES <i>(de la Commission européenne)</i>	OUI	NON			Gpe1: Danemark, Irlande, Islande, Finlande, Suède, Norvège, Lichtenstein, Luxembourg, Allemagne, Autriche, Belgique, Italie, Pays-Bas Gpe 2: Chypre, Grèce, Espagne, Chypre, Malte, Portugal, Estonie, Lettonie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie Gpe 3: Croatie, Turquie, Bulgarie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Serbie, Macédoine du Nord		min 2 mois * max 12 mois * <i>plusieurs attributions possibles: jusqu'à 12 mois Erasmus+ par cycle d'études au cours du cursus</i> * 1 mois = 30 jours	Gpe1 : Entre 292€ et 606€ / mois	Sur critères spécifiques et justificatifs : compléments financiers pour: - étudiants ayant moins d'opportunités : 250€/mois - utilisateurs moyens transport éco-responsables : forfait 50€ Assistantat inéligible Erasmus+ Stage : campagnes précises selon date début de stage, voir calendrier de demande de financements.
								Gpe 2 : Entre 225€ et 550€ / mois	
								Gpe 3 : Entre 225€ et 550€ / mois	
ALLOCATION ERASMUS+ STAGE <i>(de la Commission européenne)</i>	NON	OUI					Gpe 1 : Entre 442€ et 756€ / mois Gpe 2 : Entre 375€ et 700€ / mois Gpe 3 : Entre 375€ et 700€ / mois		
AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE (AMI) <i>(du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)</i>	OUI	OUI	Être étudiant boursier sur critères sociaux OU Allocataire de l'aide d'urgence annuelle du CROUS				min 1 mois * max 10 mois * * 1 mois = 30 jours	400 €/mois	Plusieurs attributions possibles, jusqu'à 10 mois au cours du cursus Assistantat inéligible
SOUTIEN ARTOIS À LA MOBILITÉ (SAM) <i>(Fonds de l'Université d'Artois)</i>	OUI	NON	Informations aux bénéficiaires ciblés par le SRI						
	NON	OUI					forfait en 1 versement	500 €	→ Durée éligible: 8 à 11 semaines → Stage inclus dans la formation → Ne pas être éligible aux autres financements
MERMOZ - DISPOSITIF BOURSE DE MOBILITÉ INTERNATIONALE <i>(du Conseil Régional Hauts de France)</i>	OUI	OUI	<p style="text-align: center;">Le montant du financement dépend du Quotient familial du foyer fiscal de l'étudiant. Montant maximum de 92,40€ par semaine / Montant minimum 0€ par semaine (non éligible)</p> <p style="text-align: center;">Vous pouvez directement connaître le montant mensuel auquel vous pouvez prétendre en utilisant le simulateur du Conseil Régional Hauts de France: (NB: si le montant total pour le séjour du simulateur est compris entre 1€ et 150€, le montant de la bourse sera réajusté à 150€ au total) https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sigle=MERMOZ2</p> <p style="text-align: center;">Forfait voyage de 300€ pour les étudiants boursiers sur critères sociaux Complément situation de handicap : +25% de bourse et forfait voyage de 100€</p> <p style="text-align: center;"><u>Durée de Séjour d'ÉTUDES financée :</u> de 4 à 26 semaines <u>Durée de Séjour de STAGE financée :</u> de 12 à 26 semaines <u>Durée de Séjour de RECHERCHE financée :</u> de 12 à 26 semaines</p> <p style="text-align: center;">Le pays d'accueil doit être différent de la nationalité de l'étudiant</p> <p style="text-align: center;">Vous pouvez retrouver l'intégralité du règlement MERMOZ à l'adresse suivante à télécharger à droite de la page: https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sigle=MERMOZ2</p>						→ Etudiant éligible: en Bac +1 si mobilité obligatoire, sinon en Bac+2 à Bac+8 et inscrit à l'Artois → 1 seule attribution possible au cours du cursus Etudiants inéligibles : → Formations continues → Assistantat → Etrangers domiciliés en France depuis moins de 2 ans consécutifs (à la date de départ en mobilité) → Stages rémunérés + de 230€/semaine ou logés+nourris

IL EST CONSEILLÉ D'EFFECTUER LA DEMANDE POUR TOUS LES DISPOSITIFS AUXQUELS VOUS ÊTES ÉLIGIBLES. LE CAB RENDRA UNE DÉCISION OU UN AVIS SUR VOS DEMANDES.

ATTENTION, LES FINANCEMENTS SONT LIMITÉS. ATTRIBUTION EN FONCTION DES FONDS DISPONIBLES, DES CRITERES SPÉCIFIQUES DE CHAQUE DISPOSITIF ET DU RESPECT DU CALENDRIER DE DÉPÔT DES DEMANDES. Critères sous réserve de changements de la part des organismes financeurs.

TOUTES LES DEMANDES DE FINANCEMENT POUR UNE MOBILITE INTERNATIONALE SONT PRESENTEES AU COMITÉ D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE MOBILITE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS.

Calendrier de dépôt des dossiers de demande de financements au Service des Relations Internationales (SRI) pour une mobilité internationale (Stage / Études) - année universitaire 2025/2026

Pour tous les dispositifs de bourse, l'attribution ou l'avis du Comité d'Attribution des Bourses de mobilité se fait dans la limite des contingents disponibles pour l'Université d'Artois et des critères spécifiques établis pour chaque dispositif.

Date limite de dépôt au SRI de l'Université d'Artois par voie électronique (e-mail) ou version papier
Les dates de dépôt au SRI de l'Université d'Artois sont à respecter impérativement. Les dossiers reçus incomplets ou en retard ne seront pas examinés en Comité. En tant que candidat(e) à un financement, vous devez déposer vous-mêmes votre demande auprès du SRI.

Dispositif de bourse	16/06/2025 dernier délai 1ère campagne	13/11/2025 dernier délai 2ème campagne	12/01/2026 dernier délai 3ème campagne	02/03/2026 dernier délai 4ème campagne
Bourse de mobilité internationale Mermoz (<i>Dispositif Régional</i>) Études et Stage	Départ en mobilité au 1er semestre ou année universitaire 2025/2026	Départ en mobilité au 2e semestre 2025/2026	Départ en mobilité au 2e semestre 2024/2025 Stages, Etudes (cas échéant)	Départ en mobilité au 2e semestre 2025/2026 Stages uniquement
AMI (<i>Aide à la Mobilité Internationale</i>) Études et Stage	Départ en mobilité au 1er semestre ou année universitaire 2025/2026	Départ en mobilité au 2e semestre 2025/2026	Départ en mobilité au 2e semestre 2025/2026 Stages, Etudes (cas échéant)	Départ en mobilité au 2e semestre 2025/2026 Stages uniquement
Erasmus+ études	Départ en mobilité au 1er semestre ou année universitaire 2025/2026	Départ en mobilité au 2e semestre 2025/2026	Départ en mobilité au 2e semestre 2025/2026	Non concerné en 2025/2026
Erasmus+ stage	Stage débutant à partir du 01/09/2025	Stage débutant à partir du 05/01/2026 Sous réserve du financement restant	Stage débutant à partir du 09/02/2026 Sous réserve du financement restant	Stage débutant à partir du 06/04/2026 Sous réserve du financement restant
SAM (<i>Soutien Artois Mobilité</i>)		Stage au titre de l'année universitaire 2025/2026 Sous réserve du financement restant	Stage au titre de l'année universitaire 2025/2026 Sous réserve du financement restant	Stage au titre de l'année universitaire 2025/2026 Sous réserve du financement restant

Un stage (sur convention de stage de l'Université d'Artois) doit impérativement se dérouler entre le 01/09/2025 et le 31/08/2026 pour l'année universitaire 2025/2026, sauf exceptions validées par CAP Avenir.